

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 08/06/2022
Et
Publication ou notification du :
08/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt-cinq mai deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, JACQMIN Philippe, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. LE CALOCH Christian à M. JACQMIN Philippe, Mme MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie

Absent : Mme DELORME Julie, M. NAËL Benoît

A été nommé(e) secrétaire : Gilles COUROUSSE

2022_022 - Décision modificative n°1 – Budget Auberge de la Roche

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le budget Auberge de la Roche 2022,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers services extérieurs	0,00 €	200,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	200,97 €	0,00 €	0,00 €

D-022 : Dépenses imprévues	200,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	200,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	200,97 €	200,97 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €
----------------------	--	---------------	--	---------------

Il s'agit :

- D'augmenter de 200,97 € les crédits de dépenses liées aux Divers services extérieurs en section de fonctionnement ;
- De diminuer de 200,97 € les crédits de Dépenses imprévues en section de fonctionnement ;
- De diminuer de 1 000,00 € les crédits de Dépenses imprévues en section d'investissement ;
- D'augmenter de 1 000,00 € les crédits de dépenses liées aux Immobilisations corporelles en cours en section d'investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget 2022 Auberge de la Roche telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 juin 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF